

Pôle patrimoine et cadre de vie  
DGA Adjointes Projets transversaux  
Rapporteur : Chantal RONSIN

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_292  
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

### **61 - PARC DE LA ROCHE FAUCONNIÈRE ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES JARDINS BOTANQUES DE FRANCE ET DES PAYS FRANCOPHONES**

#### **Contexte**

Le parc de la Roche Fauconnière, a été créé depuis 1870 par la famille Favier qui en a assuré le rayonnement et l'entretien jusqu'au début des années 1990.

Depuis 2010, la commune de Cherbourg-Octeville, puis la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin se sont mobilisées pour contribuer au sauvetage du parc en lien avec l'association la Cité des Plantes.

En 2011, le Conservatoire du Littoral a acquis le site pour « sanctuariser et préserver » ce joyau botanique abritant plus de 2 000 espèces végétales différentes.

La multitude, la variété et la rareté de ce patrimoine constituent à ce jour l'une des collections les plus importantes de France et d'Europe.

En 2020, le Conservatoire du Littoral, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association la Cité des Plantes ont réalisé une étude de programmation pour déterminer les orientations autour d'un projet de rénovation du parc botanique tant pour le jardin inscrit aux Monuments Historiques que pour son extension ainsi que le patrimoine bâti aujourd'hui très dégradé.

#### **Actions réalisées ou en cours**

Pour parvenir aux objectifs fixés par ce projet de rénovation, différentes actions ont été identifiées. Elles ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre

Présentation de l'étude de programmation au conseil municipal du 3 novembre 2021

Coopération avec le Conservatoire Botanique National de Brest

Une convention de coopération a été présentée au conseil municipal du 15 décembre 2021, entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le conservatoire Botanique National de Brest, incluant une mission spécifiquement dédiée au projet de la Roche-Fauconnière :

- une mission de conservation de la biodiversité végétale de la flore exotique, et un accompagnement sur le volet de la flore locale (notamment dans le cadre du projet du Parc Botanique de la Roche Fauconnière).

Le bilan de l'expertise de l'inventaire sur les collections végétales présentes dans le parc de la Roche-Fauconnière a été présenté au bureau municipal du 12 juin 2023. Ce bilan confirme que le parc de la Roche-Fauconnière est un jardin de référence en Europe pour l'extrême richesse et l'originalité de ses collections et qu'il se situe parmi les premiers jardins d'acclimatation

Présentation du programme de travaux 2023/2026 au conseil municipal du 5 avril 2023 :

Une convention présentant l'opération et le contenu des travaux est soumise pour avis et approbation aux membres du conseil municipal. L'objectif est de déléguer à la ville la maîtrise d'ouvrage de ces travaux selon le programme et le calendrier arrêtés.

La convention fixe également les principes de co-financement accordés par le conservatoire du littoral dont le Conseil de Rivage a validé le contenu.

Le projet consiste donc à mener d'une part :

- la rénovation de murets situés à l'intérieur du parc historique,
- de rénover des assises maçonnées permettant le repos des visiteurs sur le parc,
- de parfaire au terme des travaux la signalétique du site pour améliorer l'information des visiteurs.

#### Stratégie de mécénat :

Après une longue expertise et la recherche des solutions par les services juridiques de la Fondation de France et de Cherbourg-en-Cotentin, le projet de création d'une Fondation abritée par la Fondation de France présenté lors de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2021 n'a pas pu aboutir.

Toutefois, le recours au mécénat est apparu comme une solution permettant de croiser financements privés et financements publics.

Lors du Comité de Gestion, instance du Conservatoire du Littoral, qui s'est réuni le 3 octobre, 2023, le principe d'un futur partenariat avec la Fondation du Patrimoine a été acté, en précisant les actions préalables à réaliser avant de lancer une recherche de mécénat :

- mise en place de la gouvernance
- validation d'un plan stratégique directeur
- installation de la commission botanique
- visibilité dans les réseaux botaniques spécialisés
- consolidation du calendrier des travaux de la 1ère tranche
- résultats de l'étude technico-économique
- élaboration du carnet d'entretien du site

#### **Proposition d'adhésion à l'Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones**

Dans le cadre de l'action :

« **visibilité dans les réseaux botaniques spécialisés** », il est proposé une adhésion à l'Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones

L'Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones de type « loi 1901 » créée en 1979 a pour but de réunir les jardins botaniques, les personnes morales et les personnes ayant des responsabilités dans ces jardins, publics ou privés, de langue française, quels que soit leur grade et leur fonction, en vue :

- de multiplier les rapports qu'ils sont appelés à avoir entre eux pour l'extension et la promotion des Jardins botaniques, le perfectionnement de leurs connaissances, l'échange d'idées, d'expériences et de plantes de collection,
- de participer à la conservation des plantes et des biotopes menacés, dans toutes les zones géographiques,
- d'intervenir en tant que consultant dans les projets d'aménagement mettant en jeu l'environnement
- d'organiser des séminaires, journées d'études, conférences ainsi que la diffusion des connaissances nouvelles, et favoriser leur rôle éducatif,
- de prévoir et d'établir une participation ou coordination avec les pouvoirs publics et les autres associations similaires françaises ou étrangères,
- de servir de conseil et de défense pour les statuts des personnels des Jardins Botaniques, d'aider à la création ou au développement d'autres jardins botaniques à l'échelle internationale.

Le but est de partager des connaissances, de créer des synergies, de participer à la protection des plantes et des biotopes menacés, de soutenir la création et le développement de jardins botaniques à l'échelle internationale.

L'association favorise les échanges au niveau des pratiques culturelles, elle offre des espaces de discussion et de réflexion tant en médiation que sur les collections, elle assure une veille sur les changements de législation au plan national et international, et elle retransmet ces informations à ses membres, lors des assemblées générales ou de réunions techniques. Elle est un vecteur de communication important entre jardins botaniques.

Compte tenu de sa forte visibilité et participation dans les réseaux botaniques spécialisés à l'échelle internationale, il est proposé que la ville de Cherbourg-en-Cotentin adhère à compter de 2024 à ce réseau

Le montant de la cotisation est calculé en fonction du budget de fonctionnement de l'établissement, pour les activités liées aux missions de gestion des collections vivantes des jardins botaniques, indépendamment des frais de personnel.

Pour le parc de la Roche Fauconnière, la cotisation s'élèvera au maximum à 100 € par an

Le conseil municipal est invité à :

- solliciter l'adhésion de Cherbourg-en-Cotentin à l'Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones pour une période d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, puis renouvelable annuellement
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion
- prévoir les crédits nécessaires : la dépense sera inscrite chaque année sur une ligne de crédits en fonctionnement rattachée à la Direction des Projets Transversaux
- autoriser la Direction des Projets Transversaux et la Direction Nature Paysage et Propreté du Pôle Patrimoine et Cadre de Vie à représenter la collectivité au titre de cette adhésion

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h05</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : <b>54</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>1</b> Françoise HAMON-BARBÉ	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 8 novembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023\_292-DE